

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mc
b***11095984***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **16 JUIN 2011**

Mellot Marie-Guy
Greffier
Greffier assaillé

N° d'entreprise : 0884 040 083

Dénomination

(en entier) : **D.G. EQUIPMENT**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue des Mouettes n°1 - 7500 Tournai

Objet de l'acte : **Démission, nomination et rémunération de gérant + nomination d'un
représentant-permanent**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 20 avril 2011

(...) Après délibération, l'assemblée décide de mettre fin au mandat de Chantal Goeffers en tant que gérant non-statutaire. Cette décision prend effet au 16 mai 2011. Décharge lui sera donnée pour son mandat de gérant exercé jusqu'au 16 mai 2011 lors de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels.

L'assemblée décide ensuite de nommer la SPRL Dyle, représentée par Madame Chantal Goeffers, au poste de gérant non statutaire à partir du 17 mai 2011, celle-ci accepte son mandat. Le mandat de gérant de Monsieur Vincent Dillies pourra être rémunéré et le mandat de gérant de la SPRL Dyle sera rémunéré.

Les gérants peuvent engager individuellement la société sans limitation de sommes.

L'assemblée nomme Monsieur Vincent Dillies comme représentant permanent de la société privée à responsabilité limitée « D.G. Equipment », pour la fonction d'administrateur que cette dernière exerce dans la société anonyme « Dillies ». Cette décision prend effet ce jour. L'assemblée nomme, par la société privée à responsabilité limitée « Dyle », Madame Chantal Goeffers comme représentant permanent pour le mandat de gérant que cette société exerce au sein de la société privée à responsabilité limitée « D.G. Equipment ». Cette décision prendra effet au 17 mai 2011. (...)

Vincent Dillies

Chantal Goeffers

Président

Secrétaire et scrutateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature